

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Déclarée à la Préfecture de l'Ariège
J.O. du 26.02.71
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports le
01.07.2003 sous le n° 09 S 431
Siret : 44922886500019 - Ape 9312Z
Siège : 24 rue d'Albret, 09000 FOIX
Tél. : 05.61.65.01.09
E-Mail : clubalpin.ariège@free.fr
Site WEB : <http://clubalpin.ariège.free.fr/>



IV – Rapport Financier et Budget - (Refuges)

Le montant des dépenses du **CAF Refuges de l'année 2011/2012** s'élève à **33 448.20 €** :

Par rapport au budget 2011/2012, les différences proviennent :

1. ↗ Charges de gestion : contrôle exceptionnel suite à la visite de sécurité à Araing.
2. ↘ Matériel (achats reportés).
3. ↗ Entretien : Araing : réparation du toit – Pinet : fabrication abri groupe.

Le montant des recettes du **CAF Refuges de l'année 2011/2012** s'élève à **32 956.56 €** :

En comparant avec le budget 2011/2012, les différences sont :

1. → Fréquentation des refuges en hausse mais recettes stables en raison des diverses réductions proposées par la FFCAM (tarif famille, jeunes, etc...).
2. → Tronc « refuge non gardé »
3. ↘ des produits financiers.

La différence des dépenses et des recettes fait apparaître **une perte de 491.64 €**

Montant du **budget prévisionnel** pour 2012/2013 : **36 480 €**

L'année prochaine, nous prévoyons une augmentation du budget 2012/2013 des recettes des nuitées.

Afin d'améliorer le confort et la promotion des refuges :

- ↗ Matériel + Entretien.

Nous vous rappelons que :

- les sommes figurant dans le CAF refuges sont la propriété du CAF National et que les gestionnaires des refuges du club doivent demander une autorisation pour une dépense supérieure à 1 000 €
- les factures de moins de 10 000 euros qui sont inscrites au fonds des travaux et approuvées sont à envoyer pour validation au délégué de massif.
- la quote-part des frais, afférente à la gestion administrative, tolérée par la Fédération des CAF ne peut excéder 12 %.
- le CAF National peut également utiliser la réserve du CAF gestionnaire pour les autres refuges de la Fédération.

